



Hôtel de ville
59283 Raimbeaucourt

Délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire
Article L 2122-22 du CGCT

DSIL 2023

Demande de subvention

Le Maire de Raimbeaucourt,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 portant délégation d'attributions au Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT,

Vu le projet de développement des énergies renouvelables dans les bâtiments publics avec modernisation des équipements par l'installation de pompes à chaleur au Centre d'Accueil Périscolaire (CAPS/garderie), au restaurant scolaire Louise Michel, dans l'immeuble à réhabiliter (31, rue Jules Ferry) et de développement du numérique, notamment pour la gestion à distance des équipements de chauffage, du WIFI au sein du lieu multi accueil Louise et Jean Delattre Blondeau, de la salle des fêtes – salle des sports, du CCAS Leseccq Carpentier/France services,

pour un montant de travaux estimé à 235 471 € HT,

Le projet étant conforme à la circulaire préfectorale du 05 décembre 2022,

ARRETE

Article 1 : pour le projet de développement des énergies renouvelables dans les bâtiments publics avec modernisation des équipements par l'installation de pompes à chaleur au Centre d'Accueil Périscolaire (CAPS/garderie), au restaurant scolaire Louise Michel, dans l'immeuble à réhabiliter (31, rue Jules Ferry) et de développement du numérique, notamment pour la gestion à distance des équipements de chauffage, du WIFI au sein du lieu multi accueil Louise et Jean Delattre Blondeau, de la salle des fêtes – salle des sports, du CCAS Leseccq Carpentier/France services,

Une subvention au titre de la DSIL 2023 est sollicitée avec un financement assuré comme suit :

- montant HT de l'opération : 235 471 €
- demande DSIL : 40 % : 94 188 €
- autres subventions : /
- autofinancement : 60 % : 141 283 €
- emprunt : /

Un dossier de demande de subvention dont toutes les pièces seront signées par le Maire sera déposé auprès des services de l'Etat.

Article 2 : le Conseil Municipal sera informé de cette décision lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal

Article 3 : la présente décision sera adressée à M. le Sous-préfet de Douai, insérée dans le registre des délibérations et publiée sur le site Internet de la commune.

Transmis en Sous-préfecture le 30/01/2023
Publié sur le site Internet
de la commune le 30/01/2023

Fait à Raimbeaucourt,
Le 26 janvier 2023
Le Maire,



DOTATION de SOUTIEN à L'INVESTISSEMENT LOCAL (D.S.I.L) Année 2023

Nom de la Collectivité : RAIMBEAUCOURT

(à déposer en 2 exemplaires,
accompagnés de toutes les pièces complémentaires)

INTITULE DE L'OPERATION : Développement des énergies renouvelables dans les bâtiments publics avec modernisation des équipements par l'installation de pompes à chaleur et développement du numérique et du WIFI

Localisation du projet :

Raimbeaucourt : rues Jules Ferry, rue Joliot Curie, Place Clemenceau et Place Charles de Gaulle

MAITRE D'OUVRAGE :

- **Adresse (si EPCI) :** /
- **nom de la personne responsable du dossier :** Sylviane NOËL
- **numéro de téléphone :** 03.27.80.18.18
- **numéro de télécopie :**
- **email :** sylviane.noel@mairie-rambeaucourt.fr
- **jours et heures de permanence (le cas échéant) :** /



RAPPEL : vous pouvez représenter les dossiers déposés en 2022 qui ont bénéficié de l'attestation du caractère complet et dont l'opération n'est pas achevée au 31 décembre 2022. Dans le cas du dépôt de plusieurs dossiers, veuillez nous préciser impérativement l'ordre de priorité de ces opérations.

Le dossier de demande de subvention accompagné des pièces à joindre doit être transmis en version papier et en double exemplaires avant le 6 février 2023

- à monsieur le sous-préfet de DOUAI – Bureau des affaires territoriales
contacts : M. Billy GUERIN – chef du bureau des affaires territoriales – 03 27 93 59 70
M. Jean DERACHE – 03 27 93 59 71